

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le mardi 2 mai 2023 à 19h.

2 mai 2023

Sont présents : le Maire Mario Nolin, les conseillers messieurs Pierre Auger, Pierre Lenoir, Marco Couture et Alain Groleau et la conseillère madame Marie-Josée Roulx.

Est absente : la conseillère madame Brigitte Nadeau

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance ordinaire

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h 06.

2023-05-083

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que transmis;

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE.

2023-05-084

Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été soumis pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Période de questions

- Aucune question

Rapport des comités et autres informations

✓ **Journée d'échange et de réflexion sur le bénévolat** : Plusieurs membres du conseil et citoyens de la municipalité ont participé à cette journée le 19 mai. Ce qui a été retenu par le maire est la gratitude, donc la tape dans le dos, à donner aux bénévoles. Il faut remercier les bénévoles. Plusieurs outils et discussions ont eu lieu et on aimerait mettre en place différentes activités pour les bénévoles.

✓ **AGA 12-18** : Il y a eu de grands changements par la fusion des Partenaires 12-18 Arthabaska avec ceux de l'Érables et Drummondville. Maintenant, c'est Partenaires 12-

18 du Centre-du-Québec.

- ✓ **Soirée d'improvisation** : Jeudi 11 mai 2023 à 19h à la salle communautaire aura lieu une soirée d'improvisation. Bienvenue à tous!
- ✓ **RIRPTL** : Le grand sujet était les demandes de subvention pour les barrières.
- ✓ **Jardins auto-fertiles et communautaires** : Le comité débute les jardins auto-fertiles. Ils ont des demandes pour le conseil qui seront analysées. Pour les bacs des jardins communautaires, la demande est que les bacs soient gratuits.

2023-05-085

Consignation de la correspondance

CONSIDÉRANT QUE la lecture de la correspondance est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.

- ✓ Indice de vitalité économique 2020 par la municipalité MRC d'Arthabaska.
- ✓ Dépliant projet éolien sur le territoire MRC d'Arthabaska
- ✓ Invitation Semaine de la Police
- ✓ Lettre ouverte Alain Rayes projet éolienne

ADOPTÉE.

2023-05-086

Concordance et de courte échéance relative à un emprunt par billets au montant de 271 400 \$ qui sera réalisé le 9 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Rémi-de Tingwick souhaite emprunter par billets pour un montant total de 271 400\$ qui sera réalisé le 9 mai 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-163	157 300 \$
2017-163	114 100 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7, pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2017-163, la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 9 mai 2023
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mai et le 9 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier (ère) ou trésorier(ère);

2023-05-087

Adjudication des soumissions de refinancement règlement 2017-163

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	2 mai 2023	Nombre de soumissions :	3
--------------------	------------	-------------------------	---

Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 mai 2023
Montant :	271 400 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 mai 2023, au montant de 271 400 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 400 \$	5,05000 %	2024
13 200 \$	4,70000 %	2025
13 800 \$	4,40000 %	2026
14 500 \$	4,35000 %	2027
217 500 \$	4,30000 %	2028

Prix : 98,49900

Coût réel : 4,69824 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

12 400 \$	4,76000 %	2024
13 200 \$	4,76000 %	2025
13 800 \$	4,76000 %	2026
14 500 \$	4,76000 %	2027
217 500 \$	4,76000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,76000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

12 400 \$	4,85000 %	2024
13 200 \$	4,85000 %	2025
13 800 \$	4,85000 %	2026
14 500 \$	4,85000 %	2027
217 500 \$	4,85000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,85000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 mai 2023 au montant de 271 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-163. Ces billets sont émis au prix de 98,49900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capitaux et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur

enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE.

2023-05-088

Invitation AGA de la Corporation de développement économique Victoriaville et sa région (CDEV)

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique Victoriaville et sa région (CDEV) a invité le conseil municipal de participer à son AGA du mardi 16 mai à 17h;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite développer différents projets économiques sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le Maire Mario Nolin à participer à cet AGA.

ADOPTÉE.

2023-05-089

Embauche d'une employée de maintenance

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a embauché Nancie Noël comme employée de maintenance le 1^{er} juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte Nancie Noël comme employée d'entretien;

QUE le conseil remercie Annie Gauthier pour ses nombreuses années pour la municipalité.

ADOPTÉE

2023-05-090

Octroi vacances de la direction générale du 8 au 16 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale a le droit à trois semaines de vacances tel que stipulé dans son contrat de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice demande de prendre une semaine de vacances du 8 au 16 juillet 2023 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau et il est résolu à l'unanimité :

QUE la directrice prenne une semaine de vacances du 8 au 16 juillet 2023;

ADOPTÉE.

2023-05-091

Rencontre municipalités 2000 habitants et moins

CONSIDÉRANT l'invitation du département des communautés de la MRC d'Arthabaska pour une rencontre avec les municipalités de moins de 2000 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette invitation s'adresse aux élus et direction générale des municipalités. Un maximum de 3 représentants par municipalité peut y participer;

CONSIDÉRANT QUE les sujets discutés seront le Système alimentaire durable (SAD), la Signature Innovation (SI) et un atelier où vous serez invité à réfléchir à « Comment faire plus avec moins »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Marco Couture et il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que le maire Mario Nolin, la conseillère Marie-Josée Roulx et la directrice générale Anouk Wilsey soient présents lors de la rencontre.

ADOPTÉE.

2023-05-092 **Octroi pour dépenses jardins auto fertiles et communautaires**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a débuté un jardin auto fertile depuis 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a un comité actif qui poursuit les activités cette année;

CONSIDÉRANT QU'il faut faire l'achat de plants de légumes, fruits, fines herbes et autres, trois arbres fruitiers et accessoires pour le jardin afin de bien mener à terme de projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise un budget de 1 000\$ cette année.

ADOPTÉE.

2023-05-093 **Autorisation de gratuité pour les bacs pour jardins communautaires**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'un jardin communautaire et a fait l'acquisition de bacs de jardins;

CONSIDÉRANT QU'un comité a élaboré, à la demande de la municipalité, les règles de fonctionnement des jardins communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte tel que présenté, de modifier les règles de fonctionnement des jardins communautaires en mettant à la disposition gratuitement les bacs.

ADOPTÉE.

2023-05-094 **Octroi du contrat de déneigement et déglacage des rangs du réseau routier de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.**

REPORTÉE.

2023-05-095 **Octroi contrat déneigement et déglacage rues secteurs Trois-Lacs pour une durée de trois ans (3) 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026**

REPORTÉE.

2023-05-096 **Octroi pour l'achat pneus pour le camion**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a un camion;

CONSIDÉRANT QUE le camion doit changer ses quatre pneus, car l'usure des pneus est avancée;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées soit Pneus Vachon 1 230\$ taxes incluses et chez Monsieur Mag 1 298.07\$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Alain Groleau et il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'achat de quatre pneus pour le camion chez le moins cher soumissionnaire soit Pneus Vachon au montant de 1230\$ taxes incluses;

ADOPTÉE.

2023-05-097 **Réseau routier municipal – priorités des travaux été 2023 – Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)**

CONSIDÉRANT le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PPA-

CE) ;

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer sur le territoire de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick au cours de la saison 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil informe le député de Drummond-Bois-Francis, monsieur Sébastien Schneeberger, des priorités de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick à être présentées au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration ;

Pour l'amélioration des chemins, rangs et rues ci-dessous :

- Rue Bergeron
- Rang Bolduc
- Rue Filteau
- Rue Fréchette
- Rue Groleau
- Rang Hince
- Rue Laquerre
- Rang Leclerc
- Rang Luneau
- Rue Meunier
- Rang Monfette
- Rang Luneau
- Boulevard Nolin
- Chemin St-Rémi

ADOPTÉE.

2023-05-098

Autorisation à la FADOQ pour toiles à la salle communautaire

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ utilise souvent la salle communautaire de la municipalité pour des fêtes, repas ou autres activités communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le soleil devient problématique à quelques heures pour le soleil aveuglant;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ a demandé si l'organisme peut poser des pellicules opaques dans les fenêtres d'entrées à la salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise de mettre des toiles ou rideaux mais pas des pellicules opaques afin que la lumière puisse entrer dans la salle qui procure clarté et chaleur.

ADOPTÉE.

2023-05-099

Autorisation dépense tableau indicateur

CONSIDÉRANT QUE le projet pour bouger qui est déposé au Fonds des régions et ruralité (FRR) a été octroyé;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettait d'acheter 4 buts de soccer et 1 tableau indicateur;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées en juillet 2022 mais que le tableau indicateur n'était plus disponible;

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été effectuée et que la soumission de Gagné sports est de 1299,95\$ plus les taxes applicables et le transport inclus;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'achat du tableau indicateur au montant de 1299,95\$ plus taxes applicables et transport inclus à l'entreprise Gagné Sport portatif extérieur au lieu du 1000\$ plus les taxes applicables prise par la résolution 2022-07-145.

ADOPTÉE.

2023-05-100

Acceptation des dépenses

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 102 927.91\$ taxes incluses.

QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes qui en font la demande.

ADOPTÉE.

2023-05-101

Soirée reconnaissance Partenaires 12-18

CONSIDÉRANT QUE l'invitation des Partenaires 12-18 du Centre-du-Québec souligne l'implication bénévole par une soirée reconnaissance lors d'un 5 à 7, le jeudi 18 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires 12-18 du Centre-du-Québec est un organisme important sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que le conseiller Pierre Auger soit présent lors de cet événement et défraye l'entrée et les frais inhérents.

ADOPTÉE.

2023-05-102

Mon milieu dynamique - autorisation signature

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a participé en déposant au projet Mon milieu dynamique! un projet pilote unique qui accompagnera dans la réalisation d'un projet de revitalisation concret au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'il y a des bénéfices à participer à Mon milieu dynamique! dont recevoir un accompagnement personnalisé pour mener à terme un projet à l'image de votre municipalité, d'accroître vos connaissances et vos compétences en participation citoyenne et en revitalisation des milieux, de promouvoir et favoriser la responsabilité et la participation citoyenne et de revitaliser votre milieu par des actions collectives rassembleuses;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été retenue pour son projet de revitalisation de l'église par ce projet communautaire où le comité en place, les employés et les élus ont besoins d'être soutenus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer tous les documents inhérents à ce projet.

ADOPTÉE.

2e période de questions

Aucunes questions soulevées

2023-05-103

Levée de la séance ordinaire

À 19h45, le conseiller Pierre Lenoir propose la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.

ADOPTÉE.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

Mario Nolin, maire

Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière

Mario Nolin
Maire

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2023-05-092, 2023-05-093, 2023-05-096, et 2023-05-097.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce **3 mai** de l'an deux mille vingt-trois.

Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Nolin, maire